

AIR AUSTRAL PROPOSE UNE « OFFRE SERENITE » SUR TOUTES SES DESTINATIONS

Modification sans pénalité sur les billets achetés en juin 2026

Dans un contexte international marqué par de nombreuses incertitudes géopolitiques, Air Austral poursuit sa mobilisation afin d'accompagner ses clients et de leur permettre de voyager en toute sérénité.

La compagnie annonce le lancement d'une mesure exceptionnelle de flexibilité destinée à faciliter les projets de voyage de ses passagers. **À compter de ce jeudi 4 juin 2026 et jusqu'au 30 juin 2026 inclus**, tous les billets achetés **sur les destinations opérées par Air Austral** bénéficieront d'une modification sans pénalité, quel que soit la classe de voyage et le tarif sélectionné*.

Cette mesure s'applique aux voyages, **de et vers toutes les destinations de son réseau**

Long-courrier :

- La Réunion – Paris et v.v
- Mayotte – Paris et v.v
- La Réunion – Bangkok et v.v
- Paris – océan Indien et v.v
 - Paris - Maurice et v.v
 - Paris - Madagascar et v.v
- océan Indien – Bangkok et v.v
 - Maurice - Bangkok et v.v
 - Madagascar - Bangkok et v.v
 - Mayotte - Bangkok et v.v

Moyen-courrier :

La Réunion – Océan Indien et v.v

- La Réunion – Mayotte et v.v
- La Réunion – Madagascar et v.v
- La Réunion – Maurice et v.v
- La Réunion – Rodrigues et v.v
- La Réunion – Johannesburg et v.v
- La Réunion – Moroni et v.v

À travers cette initiative, Air Austral souhaite offrir à ses clients davantage de souplesse dans l'organisation de leurs déplacements personnels, familiaux ou professionnels.

"Dans un environnement où les voyageurs souhaitent plus que jamais pouvoir adapter leurs projets en fonction de l'évolution de leur situation personnelle ou du contexte international, il nous paraît essentiel de leur apporter davantage de flexibilité. Nous confirmons par ailleurs notre pleine mobilisation pour assurer notre programme de vols et continuer à relier durablement La Réunion, Mayotte et l'ensemble des territoires de l'océan Indien à Paris et nos principales destinations internationales.", déclare **Hugues Marchessaux, Président du Directoire d'Air Austral**.

Les réservations peuvent être effectuées dès à présent sur le site internet d'Air Austral, auprès des agences de voyages partenaires et dans l'ensemble des points de vente de la compagnie.

L'ensemble des informations est également disponible sur le site internet de la compagnie :

www.air-austral.com